

Le problème des droits politiques des Suisses à l'étranger

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **2 (1963-1964)**

Heft 7

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-911561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PREMIER AOÛT EN BELGIQUE

Bruxelles :

Respectant la tradition, l'Union Suisse de Bruxelles invita le samedi 27 juillet, la Colonie Suisse de Bruxelles au Palais d'Edmont pour célébrer la fête nationale.

Après l'allocution de bienvenue de M. Roger Girod, Président, nous eûmes le plaisir d'entendre la voix de M. W. Spühler, Président de la Confédération, adressant son message aux Suisses de l'Étranger.

M. Jean-Louis Pahud, Ambassadeur de Suisse, prit ensuite la parole en soulignant son plaisir d'avoir pour la première fois un contact général avec les Suisses de Bruxelles et leur présenta tous ses vœux de bonheur et de prospérité. L'ambassadeur rappela ensuite les circonstances et le lieu de la fondation de la Confédération, insistant sur la liberté qui avait été à la base de cette union progressive. Il la rapprocha de celle des structures politiques et juridiques toujours existantes qui régissent le fédéralisme, à la fois souverain et autonome, qui permit la coexistence... pacifique de quatre langues et deux confessions principales.

Puis M. Pahud rappela une seconde « caractéristique fondamentale de la Confédération : sa politique de neutralité permanente et armée » qui seule avait assuré la paix au moment des guerres de religion et « qui donne à la Suisse la possibilité d'assurer certaines tâches de caractère international ».

« Notre doctrine actuelle de politique extérieure peut se résumer en deux mots : Neutralité et Solidarité », ajouta M. Pahud, avant de préciser la position de la Suisse vis-à-vis de l'intégration européenne. Il insista sur la demande d'association au Marché Commun et non pas d'adhésion, incompatible avec la neutralité et l'essence même de la structure fédérative de notre État, mais fit part du désir de la Suisse de voir se créer une collaboration et une solidarité européennes à l'image de celles de ses cantons.

L'Ambassadeur termina son allocution en formant les mêmes vœux de prospérité pour la Belgique.

L'assemblée eut ensuite le plaisir d'applaudir la section d'escrime de la Société Suisse de Gymnastique dans une brillante démonstration.

Puis, ce fut le tour de la « Chanson Neuchâteloise » qui fit office d'excellent ambassadeur de notre pays en donnant à cette fête du 1^{er} août la joyeuse atmosphère patriotique dans laquelle nous aimons la voir célébrer. Les ravissants costumes et la belle tenue de cet ensemble firent l'admiration des nombreux spectateurs. Les paroles des chants, les mimiques amusantes ou tristes nous mettaient dans l'ambiance et les danses étaient fort expressives. Nous ne voulons pas manquer de remercier encore une fois nos amis neuchâtelois et en particulier, Madame Huguenin, leur souriante présidente et J. P. Luther, leur dynamique directeur.

La soirée se termina par un bal animé, conduit par l'Andee Lee Sextet. J. P.

Anvers :

La coutume en est maintenant bien établie : c'est à nouveau dans la grande salle du « NOORDKASTEEL » — beau domaine boisé entouré d'un sympathique étang — qu'a été célébrée, le jeudi soir 1^{er} août, notre fête nationale. Malgré la période des vacances, beaucoup de compatriotes et d'amis belges avaient tenu à y participer. Le temps était exceptionnellement beau et c'est dans un joli décor de fleurs et de drapeaux que le Comité des fêtes accueillit les participants.

M. Jules Dubach, Président d'Honneur, prononça l'allocution de bienvenue, excusa l'absence de MM. J. B. Christoffel, premier Président d'Honneur et du Consul de Suisse Widmer. Il salua amicalement les représentants de la Presse anversoise et rendit hommage à notre Patrie, à la Belgique hospitalière, à ses autorités et à sa population accueillante.

Après l'exécution des hymnes nationaux suisse et belge, notre sympathique Consul Général M. Ch. Meyer fit un discours patriotique d'une belle envolée, rappelant le sens de notre fête nationale, les tâches que notre pays devra assumer dans l'avenir devant le Marché Commun et devant d'autres institutions européennes. Ces deux discours furent vivement applaudis.

Après lecture du message du Président de la Confédération, notre ami M. Seeldrayers, Président de la F.N.C.A. prit la parole. Il releva surtout la bonne entente qui règne entre la Belgique et la Suisse et souligna la neutralité et la cause pacifique que notre pays a toujours su garder.

L'intermède musical de M. T. Wierbicki, basse à l'Opéra de Lucerne, fut fort apprécié par l'auditoire et l'illumination de notre beau drapeau suisse avec un magnifique feu d'artifice tiré de la rive opposée du lac furent le clou de cette soirée qui se termina par une sauterie très cordiale. C. S.

Liège :

La Société Suisse de Liège a réuni ses adhérents et amis, le soir du 1^{er} août, sur une colline verdoyante de Tilff sur Ourthe.

Dans ce cadre champêtre, la Fête nationale a été célébrée par la Colonie avec entrain et émotion. Tous les assistants arboraient fièrement l'insigne du 1^{er} août, et les chants patriotiques alternèrent avec farandoles et feux de joie. Sans grand orchestre, mais avec tout leur cœur, les Suisses de Liège se sont ainsi rapprochés, en cette nuit mémorable de la mère-patrie. G. J.

GRAND BAL DE FIN D'ANNEE

organisé par

L'UNION SUISSE ET L'UNION SPORTIVE SUISSE

LE VENDREDI 8 NOVEMBRE 1963, dès 21 h.

en la Salle de la Rotonde de l'hôtel ATLANTA

7, boulevard Adolphe Max, Bruxelles

Andee Lee Sextet, jeux, surprises, tombola richement dotée. Participation aux frais : 25 F par personne - tenue de ville.

Réservez dès maintenant la date du 8 novembre.

Venez nombreux gagner poulardes, faisans, jambons, vins, fromages et douceurs

au FAMEUX LOTO de l'UNION SPORTIVE SUISSE

le SAMEDI 12 OCTOBRE, à 20 h., à la MAISON SUISSE.

TIR FEDERAL DE ZURICH 1963

Parmi les 73.000 tireurs qui ont œuvré de leur mieux pour la gloire de leur section, figurait un relativement petit groupe de la Société Suisse de Tir de Bruxelles. Il essayait de défendre l'honneur des Suisses de Belgique et il a magnifiquement réussi dans le concours réservé spécialement aux Suisses de l'étranger. Ne se classe-t-il pas au deuxième rang avec 36,25 points sur 40 points des 12 sections de l'étranger, immédiatement derrière leurs compatriotes de Paris. Une couronne de lauriers en or décorait leur bannière au retour.

Les acteurs principaux de cette belle performance, qui ont d'ailleurs reçu la distinction individuelle, sont : KUHN Léo, 37 points ; MEYSTRE Ed, 37 p. ; WAHL Ernest, 36 p. ; MEYSTRE Jean, 35 p. ; CALANT Henri, 35 p.

Dans une autre compétition individuelle dite « St-Gall » réservée aux Suisses de l'étranger, M. Ed. MEYSTRE a remporté la victoire haut la main avec le splendide résultat de 95 points sur 100, à la distance de 300 m également.

Des chaleureuses félicitations aux infatigables descendants de Guillaume Tell. L. K.

SOCIÉTÉ SUISSE DE GYMNASTIQUE DE BRUXELLES

La Fête Fédérale Suisse de Gymnastique s'est déroulée du 28 au 30 juin 1963 dans la belle ville de Lucerne. Notre société a fait un effort tout spécial pour cette fête afin de permettre au plus grand nombre possible de gymnastes de participer à ce voyage.

Après une longue préparation nous fûmes en mesure de déléguer, sous la conduite de notre toujours jeune moniteur Alex MAURIS, qui en était à sa 16^{ème} fête fédérale, une section de 12 hommes.

Samedi matin, par un temps radieux, un long cortège réunissant 12.000 gymnastes, ayant à leur tête les trois sections d'honneur Paris, Bruxelles, Lyon et les sections venues de l'étranger, dont la belle équipe de nos amis de Court-Saint-Etienne, parcourait, devant des dizaines de milliers de spectateurs les rues pavées de Lucerne.

L'après-midi fut consacré aux différents concours dont voici les résultats obtenus par notre section :

Exercice d'école du corps :	48,20 points
Estafettes-navette 100 m :	47,04 points
Cheval-arçon et Barres parallèles :	47,62 points

soit un total de 142,86 points, sur un maximum de 150 points. Ce résultat nous place au 38^{ème} rang sur 57 sections de la catégorie. Une couronne à franges d'or a récompensé les travailleurs dont quelques-uns n'avaient jamais fait de concours.

Moniteur et gymnastes méritent les plus vives félicitations. J. A.

SOCIÉTÉ SUISSE D'ANVERS

CONCOURS DE GOLF

Le concours annuel de golf organisé par notre dévoué Comité des Fêtes eut lieu le mercredi soir 26 juin sur le terrain « DIKKE MEE ». 30 personnes y ont pris part.

VOICI LES RESULTATS : Dames : 1. ex aequo Mme Vogt, Mme Fretz, 2. Mme De Mey. 3. Mlle Frey ; Messieurs : 1. M. M. Steiner, 2. M. Chyprovski, 3. M. G. Fretz.

C'est dans une ambiance très amicale, au restaurant « NACHTEGAAL », que le Directeur du Comité des Fêtes, M. G. Fretz, a distribué les prix. Agréable soirée qui pourra être recommencée l'année prochaine. C. S.

LE PROBLEME DES DROITS POLITIQUES DES SUISSES A L'ETRANGER

a été étudié par une commission composée de MM. E. Kessler, E. Michel, E. Schibli et J.J. Veuve. Un rapport détaillé a été présenté à une des dernières conférences des présidents et délégués des sociétés suisses en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Le problème sera discuté au sein des diverses sociétés et ceux qui désirent prendre connaissance du rapport de la commission d'étude peuvent s'adresser au président de la société dont ils sont membres.

LES PETITS RUISSEAUX...

continuent à couler. Au 20 septembre les dons totalisaient la somme de Fr.5.756.—. Ces gestes répétés nous réconfortent et nous encouragent à poursuivre notre tâche. Un grand merci à tous.

En attendant une solution définitive, Monsieur Anatra, Bruxelles, continue aimablement à mettre son C.C.P. n° 6647.36 à notre disposition.

PROCHAIN COURRIER :

Fin novembre 1963. Articles et communications à envoyer au p/us tard pour le 9 novembre 1963.

Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT, 33 A, rue Fritz Toussaint, Bruxelles 5.

Commission de rédaction : Ch. STEINER, Anvers, A. W. KLOPFENSTEIN, J. PIERREHUMBERT, Bruxelles.

Imprimerie Hermès, 57, rue Picard, Bruxelles 2.